



AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Rapport de **conformité**

Article 173 de la loi de transition énergétique
de la société de gestion Malakoff Humanis
Gestion d'Actifs

Juillet 2021

SOM- MAIRE



PRÉAMBULE	4
Finalité du rapport de conformité art. 173	
Informations relatives au Groupe Malakoff Humanis et à la société Malakoff Humanis Gestion d'Actifs	
1. Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG	7
2. Contenu, fréquence et moyens d'information des clients sur les critères ESG	11
3. Liste des OPC prenant en compte les critères ESG	15
4. Adhésions, chartes, codes, initiatives	17
5. Gestion des risques ESG	19

PRÉ – AMBULE



Finalité du rapport de conformité art. 173

Ce rapport répond aux exigences de transparence posées par l'article 173-VI de la Loi n° 2015-992 relative à la loi de Transition Énergétique pour la croissance verte et son décret d'application no 2015-1850 du 29 décembre 2015.

Cette législation impose aux investisseurs institutionnels (Entreprises d'Assurance, Mutuelles, Institutions de Prévoyance, Caisses de Retraite Complémentaires...) et aux sociétés de gestion, au titre des fonds qu'elles gèrent, de fournir des informations sur « les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs, environnementaux (E) sociaux (S) et de qualité de gouvernance (G), sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ».

Informations relatives au groupe Malakoff Humanis et à la société Malakoff Humanis Gestion d'Actifs

Malakoff Humanis Gestion d'Actifs (MHGA) est la société de gestion d'actifs du groupe paritaire de protection sociale Malakoff Humanis.

Forte de la diversité et de l'histoire des Institutions qu'elle sert, Malakoff Humanis Gestion d'Actifs s'est nourrie des initiatives du groupe paritaire de protection sociale dont elle fait partie. Dès 2016, ce dernier a établi une charte de gouvernance financière fondée sur les valeurs d'engagement, de partage et d'ambition issues de ses racines paritaires et mutualistes.

Cette charte affiche le rôle d'investisseur de long terme du groupe et son engagement de gérer les actifs financiers selon une démarche responsable reposant notamment sur :

- une prise en compte des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- un développement de l'Investissement Socialement Responsable au sein des portefeuilles institutionnels et de l'épargne gérée pour compte de tiers ;
- une promotion de l'Investissement Responsable au travers d'associations et d'initiatives, comme illustré ci-dessous.

The logo for the Principles for Responsible Investment (PRI) features the letters 'PRI' in a bold, blue font, with 'Principles for Responsible Investment' written in a smaller, grey font to its right.	Les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) sont la déclinaison dans le secteur financier du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette association d'investisseurs institutionnels a été fondée en 2007. Malakoff Médéric Humanis est signataire de ces principes depuis 2010. En adhérant, les investisseurs s'engagent à prendre en compte les critères extra-financiers ESG.
The logo for the Carbon Disclosure Project (CDP) consists of a red and white geometric design on the left, followed by the letters 'CDP' in a bold, red font, and the tagline 'DRIVING SUSTAINABLE ECONOMIES' in a smaller, red font below it.	Le Carbon Disclosure Project (CDP) est une initiative internationale d'investisseurs institutionnels, lancée en 2002, dont l'objectif principal consiste à inciter les entreprises à rendre compte de leurs émissions de CO ² et les actions qu'elles mènent afin de les réduire. Humanis a signé le CDP en 2009.
The logo for the Portfolio Decarbonization Coalition features a circular graphic with blue and green segments, and the text 'Portfolio Decarbonization Coalition' written around the circle.	La Portfolio Decarbonization Coalition est une initiative d'investisseurs créée pendant les négociations de l'accord de Paris souhaitant se concentrer sur les méthodes concrètes de réduction de l'empreinte carbone. Le fonds MHGA Obligations Vertes ISR géré par Humanis Gestion d'Actifs est un outil concret et pratique de décarbonation des portefeuilles.

Porté par les enjeux liés au changement climatique, l'investisseur institutionnel Humanis, intégré depuis au groupe Malakoff Médéric, a été le premier groupe paritaire à communiquer en 2015 sur son empreinte carbone en intégrant toutes les émissions indirectes.

Le groupe s'est engagé sur un objectif de réduction annuel de 2 % de son intensité carbone (TCO2 /M€) liée aux investissements en actions.

Objectif annuel	TCO2 /M€ 2019	TCO2 /M€ 2020	Variation TCO2 /M€
- 2 %	232.91	217.80	- 6,48 %

TABLEAU 1 : VARIATION DES INTENSITES CO2 ENTRE 2019 ET 2020

MHGA a défini une stratégie ISR cohérente avec la définition de l'ISR élaborée par le Forum de l'Investissement Responsable et l'Association Française de la Gestion financière :

« **L'ISR (Investissement Socialement Responsable)** est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable ».

La répartition des encours des portefeuilles 100 % ISR est détaillée dans le tableau ci-dessous. Ces encours représentaient plus de 8,6 milliards d'euros à la fin de l'année 2020, soit 42 % des encours totaux.

Forme Juridique	Actif net au 31/12/2020	Dont Actifs ISR	% ISR
EPARGNE SALARIALE	10 680	6 741	63 %
FCP	6 133	3 502	57 %
FCPE	4 546	3 239	71 %
INSTITUTIONNEL	9 723	1 855	19 %
FCP	8 415	1 855	22 %
MANDAT	1 307	-	
Total	20 403	8 596	42 %

1.

Notre démarche
générale sur la prise
en compte des critères
ESG

a. Rôle de l'équipe ISR de MHGA

Les missions de l'équipe d'analystes ISR consistent à :

- Réaliser des études sectorielles pour identifier les questions environnementales et sociales cruciales,
- Traiter l'information environnementale, sociale et de gouvernance relative aux entreprises étudiées,
- Construire un univers ISR systématique complété d'une notation extra-financière intégrant une analyse qualitative.

L'équipe ISR, constituée de deux analystes, échange de manière régulière avec les équipes de gestion afin de partager les analyses sectorielles, les analyses d'émetteurs et d'échanger sur la constitution de l'univers.

b. L'évaluation des performances extra-financières d'un émetteur

L'objectif de la gestion SR de Malakoff Humanis Gestion d'Actifs (ci-après « MHGA ») est d'allier performances extra-financière et financière par l'intégration systématique des risques en matière de durabilité⁽¹⁾ (ou « risques ESG ») pour les émetteurs privés et des performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR.

I. Méthodologie

Les données ESG regroupent des informations sur trois indicateurs que nous appelons aussi parfois « macro-critères » : l'Environnement, le Social et la Gouvernance (E, S et G).

Selon MHGA, ces trois indicateurs donnent une vision exhaustive de la performance extra-financière d'un émetteur.

Notre méthodologie ISR consiste à évaluer cette performance et à déterminer les émetteurs éligibles à l'univers SR.

À chacun des indicateurs ESG correspondent une série de critères concrets pouvant faire l'objet d'une appréciation. Ces critères, établis par des agences de notation externes, sont notés par eux sur 100.

Ces critères mesurent les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises. Leur degré de pertinence varie selon les secteurs. Chaque critère est rattaché à un et à un seul indicateur.

L'univers SR prend également en compte les controverses auxquelles les entreprises sont confrontées.

Une entreprise est dite sujette à une controverse en cas de manquement grave à un des indicateurs E, S ou G : violation des grandes conventions internationales sur l'environnement, manquement au respect des droits de l'homme... Selon le degré de gravité d'une controverse, une pénalité est retranchée à la note ESG de l'émetteur. Un émetteur rentre dans l'univers SR si sa note est supérieure à un seuil fixé.

L'équipe ISR collecte et analyse les informations émises par des fournisseurs externes afin de constituer l'univers SR.

II. Les prestataires externes

La société de gestion s'appuie sur des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG : Sustainalytics et Ethifinance pour l'analyse ESG, Trucost pour la transition énergétique, Proxinvest pour l'analyse des résolutions en Assemblée Générale.

➔ **Sustainalytics** : fournisseur de MHGA depuis 2011 en données (controverses) et notation ESG. Sustainalytics fournit des données et notes ESG Risk qui permettent de mesurer les risques non gérés d'une entreprise face à un ensemble de problématiques ESG considérées comme financièrement importantes. Les notes vont de 0 à 100 et sont classées en cinq catégories, selon leurs valeurs : Négligible, Low, Medium, High et Severe. Sustainalytics utilise six piliers dans le calcul de la note ESG Risk :

- Pilier 1 : Corporate Governance
- Pilier 2 : Human Capital
- Pilier 3 : Data Privacy and security
- Pilier 4 : E&S Impact of Products and services
- Pilier 5 : Carbon-Own Operations
- Pilier 6 : Business Ethics

(1) Le risque en matière de durabilité (ou « risque ESG ») désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27/11/2019).

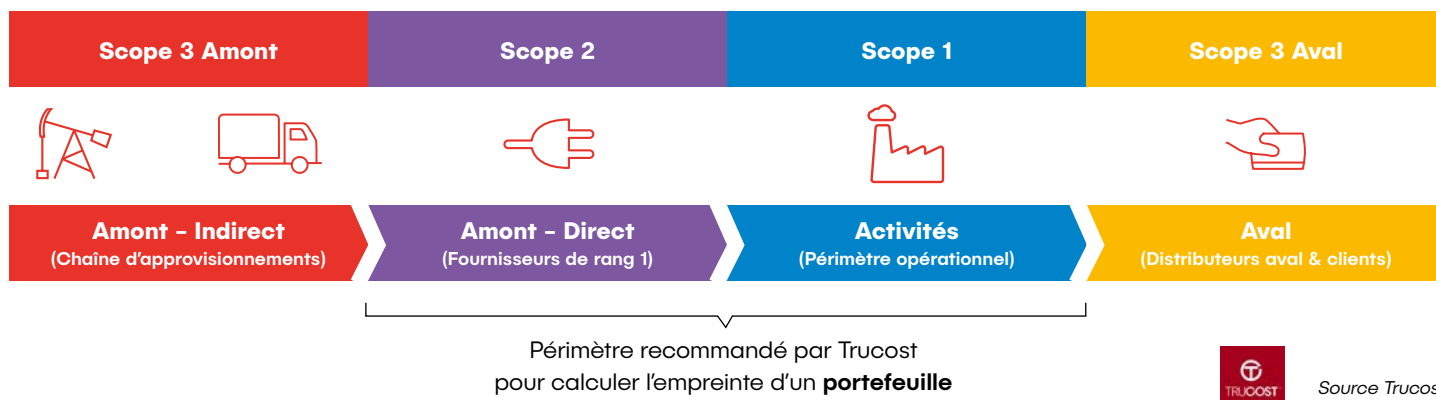
- ➔ **Ethifinance** (couvre les petites entreprises non cotées) : fournisseur de MHGA depuis 2016 en données et notation ESG. Ethifinance nomme le score ESG d'un émetteur « Note Générale » car il regroupe quatre indicateurs : E, S, G et Parties prenantes externes. La note est obtenue à partir d'une moyenne arithmétique de la notation des entreprises sur les différents critères étudiés par l'agence. Voici quelques exemples de critères relatifs à chaque indicateur :
 - Gouvernance (58 critères) : Relation avec les actionnaires, Politique RSE et conduite des affaires, Rémunération des dirigeants et administrateurs
 - Social (43 critères) : Conditions de travail, Développement des compétences, Egalité des chances, Santé-sécurité
 - Environnement (34 critères) : Energie et gaz à effet de serre, eau, air, sols et déchets
 - Parties prenantes externes (24 critères) : Relation avec les fournisseurs, Relation avec les clients, la société civile et responsabilité des produits
- ➔ **S&P - Trucost** : fournisseur de MHGA depuis 2016 sur des données de carbone : les données brutes de Trucost permettent de mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles. C'est à partir de cette matière première que sont sélectionnés la plupart des émetteurs socialement responsables éligibles au fonds MHGA Low Carbon ISR.
- ➔ **Proxinvest** : MHGA en plus d'avoir son analyse interne, passe par les services de l'agence de conseil de vote spécialisée sur les questions d'assemblées générales, de gouvernement d'entreprise et d'engagement actionnarial pour l'analyse des résolutions en Assemblée Générale des entreprises de moyenne et grande capitalisation.

c. Les enjeux environnementaux

L'impact climatique des fonds est évalué au travers d'une étude sur leur impact carbone. MHGA s'appuie sur l'expertise de Trucost pour mesurer l'empreinte carbone de ses portefeuilles investis en actions.

Trucost est le leader mondial de la recherche carbone et environnementale et des services d'audit et de mesure d'empreinte de portefeuilles auprès des investisseurs. Trucost utilise un modèle recommandé par le Protocole des gaz à effet de serre.

L'empreinte carbone est mesurée sur 3 périmètres (« scope ») comme illustré dans le schéma ci-dessous.



MHGA retient les deux indicateurs suivants :

1. l'intensité carbone moyenne pondérée des portefeuilles : cette donnée permet de mesurer l'exposition au risque carbone d'un portefeuille.
2. l'empreinte carbone absolue des portefeuilles : elle mesure les émissions de carbone absolues imputables à l'investisseur au titre de ses investissements.

Pour les obligations, MHGA s'est attaché à développer la mesure des émissions évitées, qui peuvent être calculées pour les obligations vertes.

À titre d'exemple, au 31 décembre 2020, l'investissement dans le fonds MHGA Obligations Vertes a permis d'éviter 1 000 tonnes de CO₂ par M€ investi. Ce fonds représente 469 M€. Le fonds permet l'évitement de près de 469 000 tonnes de CO₂ par an.

d. L'évaluation des performances ESG des émetteurs privés

Concernant les émetteurs privés, MHGA est convaincue qu'il existe une forte corrélation négative entre les risques ESG et la valeur financière ou économique d'un émetteur.

De ce fait, la société de gestion place au cœur de sa stratégie SR la recherche de la réduction de ces risques ESG. Cela lui permet d'une part d'améliorer ses performances ESG et d'autre part de bénéficier des performances des émetteurs les plus responsables dans leur secteur. Cette réduction des risques ESG passe aussi par l'intégration des enjeux climatiques dans la stratégie de gestion. La gestion SR de MHGA est conforme à sa stratégie climat et notamment à sa politique de sortie du charbon. MHGA n'investit pas dans le secteur du tabac.

e. L'évaluation des performances ESG des émetteurs publics

Concernant les émetteurs publics/souverains, MHGA a fait le choix d'utiliser les données liées à la performance ESG pour analyser ces types d'émetteurs. Ce choix est le fruit d'une recherche approfondie sur la matérialité et la pertinence de l'utilisation des données ESG.

À la suite de cette analyse, l'équipe ISR est arrivée à la conclusion que l'analyse ESG des émetteurs publics est plus pertinente par une approche par la performance que par le risque, contrairement aux émetteurs privés.

2.

**Contenu, fréquence
et moyens d'information
des clients sur les
critères ESG**

MHGA communique auprès des investisseurs sur sa démarche ESG par l'intermédiaire de plusieurs supports.

Notre rapport de conformité art. 173

Le présent rapport de conformité à l'article 173 de la Loi de Transition Energétique est établi annuellement. Il est disponible sur notre site internet : <https://hga.humanis.com/investir-socialement-responsable>.

En outre, les fonds de MHGA dont les actifs sont supérieurs à 500 millions d'euros font l'objet d'un rapport de conformité art. 173 spécifique, intégré depuis septembre 2018 aux rapports annuels de ces fonds.

Au 31 décembre 2020, MHGA gérait 6 fonds dont les actifs dépassaient 500 millions d'euros :

- le FCPE nourricier ISR MHGA Monétaire ISR investi dans le FCP Maître MHGA Monétaire ISR
- le FCP ISR MHGA Monétaire ISR précité
- le FCP MHGA Retraite Taux
- le FCP MHGA Retraite Actions
- le FCP MHGA Retraite Diversifié
- le FCP MHGA Retraite Taux Rendement Opportunité

Les souscripteurs du FCPE nourricier MHGA Monétaire ISR peuvent accéder au rapport annuel de ce FCPE via le site sécurisé transactionnel, mis à leur disposition.

Les rapports annuels des autres fonds sont remis aux investisseurs sur demande.

DICI et Règlements

Les documents d'information clés (DICI) et les Règlements des fonds de MHGA ouverts à la commercialisation sont accessibles sur notre site internet <https://www.epsens.com/entreprise/mon-information/notre-offre-financiere-epargne-salariale>

En cas de mutation faisant l'objet d'un agrément AMF, chaque porteur est informé par courrier en application des textes.

Lorsqu'un fonds est catégorisé ISR, les DICI et Règlements apportent les précisions nécessaires sur sa politique d'investissement ISR conformément à la réglementation.

Les DICI et les Règlements des FCPE de MHGA réservés à certains investisseurs sont disponibles via le site sécurisé transactionnel, mis à leur disposition.

[LIRE LES DOCUMENTS](#)

Rapports annuels

Conformément à la réglementation, les rapports annuels de chacun des fonds gérés par MHGA apportent des précisions sur la démarche ESG.

Si un fonds est catégorisé ISR, une rubrique spécifique apporte des éclairages complémentaires.

Les rapports annuels des FCPE multi entreprises de MHGA sont accessibles par l'intermédiaire du site sécurisé transactionnel, mis à leur disposition. Les rapports annuels des autres fonds sont remis aux investisseurs sur demande.

Fiches Fonds

Chaque fonds géré par MHGA fait l'objet d'une fiche fonds mise à jour selon une fréquence mensuelle.

Les fiches fonds sont des documents synthétiques exposant les éléments clés du fonds. La liste suivante, des informations qu'elles contiennent, est non exhaustive :

- stratégie d'investissement
- évolution de la VL
- performances
- allocation d'actifs
- principales lignes hors OPC
- indicateurs de risque
- principaux contributeurs à la performance du mois
- explications sur la situation économique et celle des marchés
- un mot du gérant

Les fiches fonds des FCOPE catégorisés ISR apportent en complément les informations suivantes :

- l'octroi le cas échéant d'un label
- la notation ISR
- le taux de sélection des titres socialement responsables
- des précisions sur les actualités ESG
- un focus sur une valeur

Les fiches portant sur les FCOPE ISR multi entreprises sont accessibles sur notre site internet <https://www.epsens.com/entreprise/mon-information/vos-fcpe>

Les fiches fonds relatives aux FCOPE dédiés, ouverts aux salariés d'un groupe ou d'une entreprise unique sont accessibles aux salariés concernés par l'intermédiaire du site sécurisé transactionnel, mis à leur disposition.

[ACCÉDER AUX FICHES FONDS](#)

Autres informations disponibles sur notre site internet

Notre stratégie ISR

Les éléments clés de notre approche ISR sont déclinés à la page suivante :

<https://epargne.humanis.com/entreprise/mon-information/notre-strategie-dinvestissement-socialement-responsable-isr>

Le présent rapport, de même qu'un document présentant notre travail de sélection et d'analyse (« Book ISR et solidaire ») sont accessibles à partir de cette page.

[ACCÉDER AU DOCUMENT](#)

Politique de vote et rapport de dialogue actionnarial

MHGA assume sa responsabilité d'investisseur en se prononçant sur toutes les résolutions soumises au vote par les sociétés cotées ayant leur siège social en France.

MHGA considère l'exercice des droits de vote comme une démarche utile pour promouvoir les règles de bonne gouvernance dans les entreprises cotées.

La politique de vote fait l'objet d'une révision annuelle et elle est affichée sur notre site à l'adresse <https://epargne.humanis.com/informations-reglementaires>

Conformément à la réglementation, MHGA établit chaque année un rapport annuel sur l'exercice des droits de vote et il est mis en ligne à la même page.

Enfin, la démarche de dialogue actionnarial est accessible aussi sur cette page.

[ACCÉDER AU DOCUMENT](#)

Codes de transparence

MHGA présente sa politique ISR et la déclinaison de ses pratiques ESG dans des Codes de transparence accessibles sur internet à tous les souscripteurs dans ses fonds ISR multi-entreprises. Ces codes sont mis en ligne sur notre site et depuis le site sécurisé transactionnel.

[ACCÉDER AUX DOCUMENTS](#)

Lettres mensuelles « Expertise »

Un focus ISR est réalisé au sein de chacune de ces lettres, émises par MHGA et disponibles en téléchargement à <https://epargne.humanis.com/salarie/actualites>

[LIRE EXPERTISES](#)

Brochure dédiée à un fonds ISR : MHGA Obligations Vertes

La présentation de la stratégie d'investissement dans les obligations vertes est disponible.

[ACCÉDER AU DOCUMENT](#)

Brochure « Donner du sens à votre Epargne »

Cette brochure n'est pas dédiée à un ou des fonds ISR en particulier mais est une illustration de notre travail d'analyse ISR. Elle est disponible en téléchargement sur la page Entreprise/Notre stratégie ISR.

[ACCÉDER AU DOCUMENT](#)

Les Chiffres

MHGA publie chaque année le volume des actifs sous gestion de ses fonds ISR et leur part dans l'encours global sous gestion.

[EN SAVOIR PLUS](#)

3.

Liste des OPC prenant
en compte des critères
ESG

MHGA g rait **40 FCP et FCPE multi-entreprises ISR en 2020**, le tableau ci-dessous indique la part en % de leurs actifs sous gestion dans le montant total des encours g r s par MHGA   fin 2020. Tous les fonds ISR de MHGA ont  t  class s en Article 8 de la r glementation SFDR.

Libell� Portefeuille	Actif net
BPIFRANCE FINANCEMENT MONETAIRE	0,17 %
CNP DEVELOPPEMENT DURABLE	0,51 %
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES	0,64 %
EPSSENS ACTIONS ISR	1,13 %
EPSSENS BAS CARBONE ISR	0,20 %
EPSSENS COURT TERME PLUS ISR	1,55 %
EPSSENS DEFENSIF ISR SOLIDAIRE	0,46 %
EPSSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE	0,89 %
EPSSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE	0,98 %
EPSSENS FLEXI TAUX COURT ISR SOLIDAIRE	0,20 %
EPSSENS GRAND EST SOLIDAIRE	0,001 %
EPSSENS GRAND OUEST SOLIDAIRE	0,09 %
EPSSENS GRAND SUD OUEST SOLIDAIRE	0,08 %
EPSSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE	0,02 %
EPSSENS MONETAIRE ISR	5,07 %
EPSSENS OBLIGATIONS 3-5 ISR	0,71 %
EPSSENS OBLIGATIONS ISR	1,99 %
EPSSENS OBLIGATIONS VERTES SOLIDAIRE	1,28 %
EPSSENS OFFENSIF ISR	0,95 %
EPSSENS PACA SOLIDAIRE	0,03 %
EPSSENS RHONE-ALPES - AUVERGNE SOLIDAIRE	0,03 %
GEMALTO ACTIONS SOLIDAIRE	0,09 %
GEMALTO MONETAIRE	0,10 %
MHGA RETRAITE ACTIONS	2,59 %
MHGA RETRAITE ACTIONS BAS CARBONE	1,64 %
MHGA RETRAITE ACTIONS EMPLOI SANTE	2,04 %
INTER ACTIONS EUROLAND	0,02 %
MHGA ACTIONS ISR	1,74 %
MHGA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE	1,06 %
MHGA COURT TERME PLUS ISR	1,93 %
MHGA CREDIT ISR	0,81 %
MHGA FLEXI TAUX COURT ISR SOLIDAIRE	0,01 %
MHGA LOW CARBON ISR	0,21 %
MHGA MONETAIRE ISR	8,43 %
MHGA OBLIG 1-3 ISR	0,81 %
MHGA OBLIGATIONS VERTES ISR	2,30 %
MHGA SOUVERAIN 3-5 ISR	1,19 %
MHGA SOUVERAIN 5-7 ISR	1,33 %
MHGA TRANSITION CLIMAT	0,29 %
SAFRAN ETHIQUE SOLIDAIRE	0,26 %

4.

Adhésions chartes,
codes, initiatives,
labels ESG



Label CIES

Le label du CIES (Comité intersyndical de l'épargne salariale) est accordé sur appel d'offres, sous réserve de conformité à un cahier des charges. Le CIES assure ensuite un suivi actif auprès des gestionnaires concernés (comités de suivi, auditions périodiques, échanges informels et audits), et émet des préconisations et des recommandations notamment pour les votes en AG des actionnaires. Les critères de labellisation sont :

- Qualité/prix
- Gestion socialement responsable
- Gouvernance

Les 17 fonds de MHGA disposant du label CIES sont ceux de la gamme Epsens :

1. FCPE Epsens Actions ISR
2. FCPE Epsens Bas Carbone ISR
3. FCPE Epsens Court Terme Plus ISR
4. FCPE Epsens Défensif ISR Solidaire
5. FCPE Epsens Emploi Santé Solidaire
6. FCPE Epsens Equilibre ISR Solidaire
7. FCPE Epsens Obligations ISR
8. FCPE Epsens Obligations Vertes Solidaire
9. FCPE Epsens Offensif ISR
10. FCPE Epsens Rhône Alpes Auvergne Solidaire
11. FCPE Epsens Grand Est Solidaire
12. FCPE Epsens Grand Ouest Solidaire
13. FCPE Epsens Grand Sud-Ouest Solidaire
14. FCPE Epsens Hauts de France Normandie Solidaire
15. FCPE Epsens Monétaire ISR
16. FCPE Epsens PACA Solidaire
17. FCPE Epsens Flexi Taux Court ISR



Label Green Finance (anciennement label TEEC)

Le label Greenfin s'adresse aux fonds d'investissement et prime ceux qui s'orientent vers le financement de la transition énergétique et de l'économie verte. Lancé fin 2015, suite à la COP21, le label Greenfin garantit que des fonds d'investissement divers - fonds en actions d'entreprise cotées ou en private equity, fonds en obligations vertes ou en infrastructures - sont engagés dans le financement de l'économie verte et de la transition écologique et énergétique. Le ministère de l'Environnement fixe un cahier des charges déterminant la part d'activités vertes à détenir pour prétendre être labellisé.

Le FCP MHGA Obligations Vertes ISR dispose du label Greenfin.

5.

Gestions des risques
ESG

MHGA dispose d'une équipe dédiée à la conformité, au contrôle interne et aux risques, indépendante des unités opérationnelles et rattachée exclusivement à la Direction Générale.

Des diligences sont menées régulièrement afin de vérifier la fiabilité du processus ISR et du respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR.



Ce document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Elle ne contient aucune information d'ordre contractuel et la souscription dans le ou les Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et du Règlement du ou des FCPE, disponibles sur notre site epargne.humanis.com et sur simple demande auprès du Service Juridique au siège Malakoff Humanis Gestion d'Actifs.



MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS :

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9 728 000 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 09 | www.hga.humanis.com